

## **Budget Principal et budget annexe de l'eau brute de la Commune de Vergèze**

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

### **SOMMAIRE**

#### **A – Le Contexte Général**

*L'environnement Macro-économique et les prévisions 2025  
Les principales mesures relatives aux collectivités locales*

#### **B – Le projet de Budget Principal 2025 de la Commune**

*I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2024*

##### **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

- A) Dette - Evolution*
- B) Subventions – Participations*
  - a) Subventions aux associations*
  - b) Subventions/Participations : CCAS - SMEG 30 – SDIS*
  - c) Subventions/Participations : Indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de requalification de la place de la République*
- C) Charges à caractère général – Chapitre 011*
- D) Dépenses de personnel – Chapitre 012*
- E) Amortissements*
- F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*
- G) Dotation Globale de Fonctionnement*

##### **III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

- A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes*
- B) Surtaxe sur les Eaux Minérales*
- C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune*
- D) Fiscalité*
- E) Taxe additionnelle aux droits de mutations*

##### **IV – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

- A) Reprise des Restes A Réaliser (RAR)*
- B) Principaux projets inscrits au Programme d'investissements*

##### **V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

- A) Produit de cessions de biens*
- B) FCTVA*
- C) Subventions*
- D) Taxe d'aménagement*
- E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements  
Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement*

##### **VI - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE N-1**

**ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE N-1**

#### **C – Le projet de Budget Annexe 2025 du service de l'eau brute**

*I – RAPPEL*

*II - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2024*

*III – FONCTIONNEMENT*

*IV – INVESTISSEMENT*

#### **D – Présentation consolidée du Budget Principal et du Budget annexe de l'eau Brute**

## Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget doit obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé les dispositions relatives au D.O.B. pour les communes, les informations à présenter dans le rapport, ainsi que les règles de publicité à respecter :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, (...) un rapport est présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... »

Le rapport donne lieu à un débat en séance du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport devra ensuite être transmis au représentant de l'Etat, à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et publié sur le site de la Ville.

\*

### **A – Le Contexte Général**

#### **Les prévisions 2025**

#### **L'environnement Macro-économique : international, zone euro et de la France**

Au niveau international :

La croissance mondiale se stabilise alors que l'inflation converge vers les niveaux cibles et que l'assouplissement des politiques monétaires soutient l'activité économique. Ces facteurs devraient conduire à une expansion modérée de la croissance mondiale de 2,7 % en 2025-2026. Ces perspectives apparaissent toutefois insuffisantes pour compenser les dommages causés par plusieurs années de chocs négatifs. Une incertitude politique accrue et une évolution défavorable des politiques commerciales constituent les principaux risques baissiers. Parmi les autres risques figurent une intensification des tensions géopolitiques, une inflation plus élevée qu'anticipé et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. Une action déterminée des pouvoirs publics est indispensable pour préserver les échanges commerciaux, remédier aux vulnérabilités liées à la dette, lutter contre le changement climatique, assurer la stabilité des prix, accroître les recettes et rationaliser les dépenses, promouvoir le capital humain et favoriser l'inclusion sur le marché du travail. (Sources banquemondiale.org)

Au niveau de la zone euro

Au troisième trimestre, la zone euro a connu une croissance en trompe-l'œil (+0,4 % après +0,2 %). Si la vigueur de l'économie espagnole ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Italie et en Allemagne, tandis qu'elle a accéléré en France sous le seul effet des Jeux Olympiques et Paralympiques. Sur le continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis le début de l'année 2024 s'essouffle déjà et la convalescence se prolonge : les investissements sont plombés par des conditions de crédit restrictives tandis que les consommateurs, qui ont pourtant bénéficié d'importants gains de pouvoir d'achat à la faveur de la désinflation, hésitent encore à consommer et continuent de gonfler leur épargne. Quant aux exportateurs européens, ils continuent de pâtir d'un prix de l'énergie élevé et affrontent par ailleurs une concurrence chinoise intransigeante : pénalisés par une demande intérieure atone, les industriels chinois cassent leurs prix et gagnent constamment des parts de marché. Le contraste est frappant entre la morosité du Vieux Continent et l'insolente santé de l'économie américaine, où la croissance se maintient à un rythme élevé (+0,7 % à l'été après +0,7 % au printemps) : en sus d'une démographie plus allante, les consommateurs y épargnent peu et les investissements y sont dynamiques. (Note conjoncture Source Insee)



## Au niveau national La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année. En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

## L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2,1% en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint environ 5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

## La dette publique en France

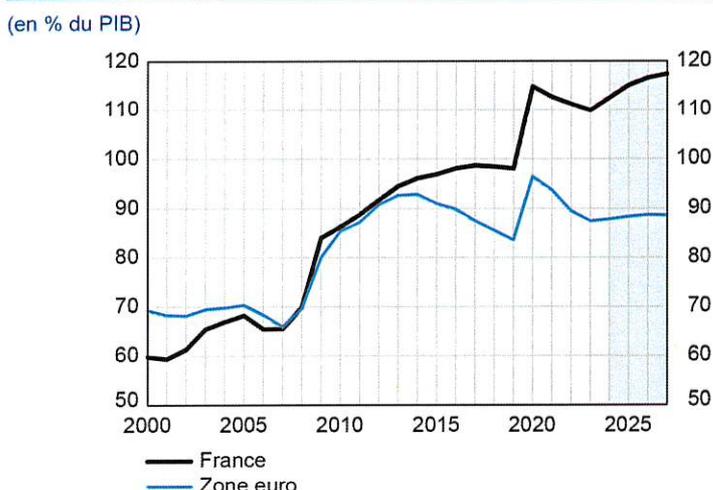
En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds€. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques. Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

## Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées. Le gouvernement envisage dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. (Note conjoncture Source Insee)

## Evolution de la dette publique

### Graphique 11 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.



## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

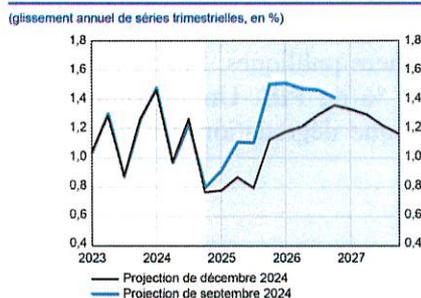
	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.  
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

### PIB

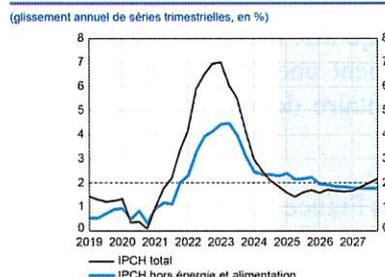
### Inflation : Evolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)

**Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre**



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : DOB 2025 Caisse d'épargne

### Prévisions du gouvernement

	2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	1.1	1.1	1.1
Déficit public	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	56.4	56.8	56.4
Dette publique	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

## **Loi de finances 2025 - Un PLF au parcours inédit**

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025. Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025 considéré comme adopté, ce mercredi 5 février 2025 après l'échec de la motion de censure (128 voix pour ; avec une majorité requise de 289 voix) qui était débattue à l'Assemblée nationale. Le vote du Sénat, ce jeudi 6 février 2025, n'avait presque qu'une visée symbolique dans ce marathon budgétaire (219 voix pour, 107 contre, 19 abstentions).

Le projet de loi de finances pour 2025 ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

### **La réduction des dépenses publiques**

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs. Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte. À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel. Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

## **Les mesures sur les collectivités**

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement. L'augmentation de l'enveloppe de la DGF de 150 millions d'euros en prélevant tout autant sur la DSIL a été acté.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés. Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

## **Hausse des cotisations patronales CNRACL**

Le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL.

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux. En effet, les deux instances consultatives ont rejeté, à l'unanimité des voix des représentants des élus, ce projet de décret. Celui-ci prévoit en effet une hausse de 12 points des cotisations employeurs, étalée sur quatre ans, soit 3 % d'augmentation par an.

Ces avis n'étant que consultatifs, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 entérinant cette hausse a été signé. Cette cotisation, actuellement de 31,65 % passe donc à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Les conséquences financières seront majeures pour les employeurs territoriaux : selon les calculs du ministère chargé du budget, la hausse représentera un milliard d'euros la première année, 2,1 milliards la deuxième, 3,14 milliards la troisième et 4,2 milliards d'euros en 2028.

En 2025, les conséquences de cette augmentation est évalué à 55 000 € pour la commune de Vergèze (Sources : viepublique.fr ; lagazettedescommunes.com)

\*

## B – Le projet de Budget 2025 de la Commune

La mandature a été marquée par de nombreuses crises : COVID, intempéries du 14/09/21, guerre en Ukraine, crise énergétique sans précédent, crise inflationniste exceptionnelle. Avec des conséquences sur le budget de la commune importante :

- Les dépenses réelles de gestion dues au covid et aux intempéries en 2021 : +13,21 %.
- Hausse du coût de l'énergie : + 60% depuis 2022,
- Inflation : +5,9% en 2022 et +5,7% en 2023
- Augmentation du coût des assurances +31 % en 2025

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Les prévisions de la banque de France pour l'inflation en 2025 sont de 1.6%.

Il faut rajouter à ces crises nationales, la crise qui touche la Société NESTLE WATERS qui impacte directement les finances de la commune. En 2020 la surtaxe sur les eaux minérales s'élevait à 1 596 568 €, en 2024 la surtaxe minérale a été perçue pour un montant de 372 875 € soit une baisse de 328 % depuis le début du mandat !

Malgré ces contraintes et crises depuis 4 ans, il est important pour la commune de garder le cap des années antérieures avec les axes forts repris ci-dessous :

- ☐ un contrôle étroit des dépenses de gestion a permis tout de même de maintenir une épargne brute positive
- ☐ La concrétisation des grands projets d'investissement est assurée par une partie de son autofinancement et par le financement des partenaires institutionnels
- ☐ la poursuite progressive du désendettement en 2025.

Les dépenses réelles de gestion 2023 se sont élevées à 6 615 806.55 €  
Les dépenses réelles de gestion 2024 à 6 839 868.63 € soit +3.38 %.

Les dépenses de gestion ont donc été maîtrisées.

Chacun des axes énoncés ci-dessus sera plus largement développé ci-après dans le rapport.

La construction du Budget Primitif 2025, notamment sur la partie fonctionnement doit donc bien évidemment prendre en compte ces nouvelles données en lien avec le contexte national et international.

\*

### Evolution de la population depuis 2015

Evolution de la population en 10 ans (source INSEE)											
année : 1er janvier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population Insee	4951	5146	5133	5127	5121	5267	5318	5384	5536	5694	5852

\*

## I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2024

Ils font apparaître :

↳ **Un excédent d'investissement de 860 104.74 €uros.**

L'excédent constaté contribuera à autofinancer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 111 832.57 € et les dépenses d'investissement à venir. Ledit excédent et les RAR seront repris sur la section d'investissement au budget primitif 2025.

↳ **Un excédent de fonctionnement de 4 181 960.34 €uros.**

Chaque année, le budget de fonctionnement de la commune dégage un volume d'excédent de fonctionnement qui permet notamment de couvrir le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer les projets d'investissement de la commune.

Cet excédent se décompose :

Excédent reporté des années précédentes : 4 109 191.24 €

Excédent net annuel 2024 : 72 769.10 €

Comme chaque année, la reprise des excédents sera proposée dès le Budget Primitif 2025.

Les volumes de ces excédents vont permettre à la collectivité de financer les investissements sur les prochaines années, sans avoir recours à de nouveaux prêts.

\*

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

La commune poursuit son objectif de contrôler les dépenses de fonctionnement en optimisant l'utilisation des moyens.

### A. Dette – Rétrospective et Evolution

Evolution (2001 – 2024) du Capital restant dû (CRD) et des annuités au 1<sup>er</sup> janvier.

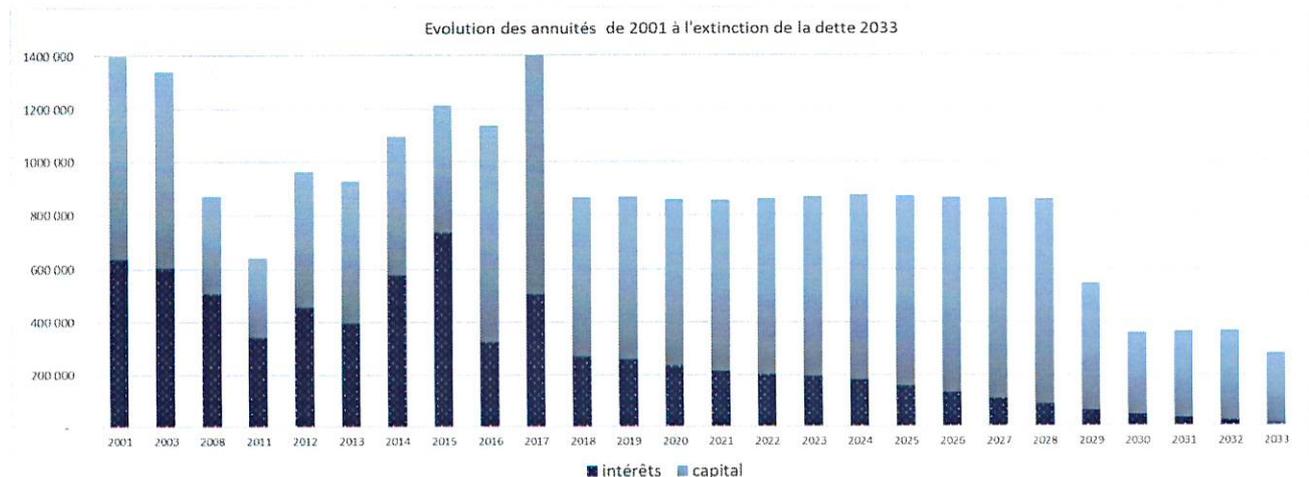
#### Dette - Rappel des évènements majeurs :

2012 : Reprise de la dette du SIVOM pour 1 684 935 € lors de la reprise de la compétence Voirie/Pluvial

2014-2015 : Annuités avec impact des prêts toxiques et des taux d'intérêts très élevés

2016 : Sortie de la dette toxique

2017 : Remboursement anticipé de 6 prêts pour un montant de 1 302 324,68 € (dont 188 498,14€ au titre de l'indemnité de sortie).



Depuis le 1<sup>er</sup>/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler<sup>1</sup>; la dette sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2025
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	619 471,43
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	286 153,86
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 020 920,94
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	841 870,12
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	953 846,14
				total	4 722 262,49

BUDGET : COMMUNE

Le 15/01/2025 à 15:12:11

Page 1

### EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	5 414 982,19	692 719,70	182 685,47	0,00	875 405,17
2025	4 722 262,49	712 792,39	156 471,17	0,00	869 263,56
2026	4 008 253,03	733 201,87	131 548,06	0,00	864 749,93
2027	3 275 051,16	753 318,38	107 342,96	0,00	860 661,34
2028	2 521 732,78	774 403,89	82 661,82	0,00	857 065,71
2029	1 747 328,89	486 505,56	56 903,18	0,00	543 408,74
2030	1 260 823,33	315 222,15	40 755,03	0,00	355 977,18
2031	945 601,18	329 784,52	30 228,02	0,00	360 012,54
2032	615 816,66	345 032,73	19 264,33	0,00	364 297,06
2033	270 783,93	270 783,93	8 867,80	0,00	279 651,73

**6 230 492,96**

L'annuité 2025 se décompose ainsi :

Environ 156 471,17 € d'intérêts + 712 792,39 € de capital soit un total de 869 263,56 €.

Globalement, le chapitre 66 va baisser légèrement : à 170 000 € en 2025 contre 200 000 € en 2024.

Comme en 2024, cette marge permettra de couvrir le risque d'une augmentation de l'emprunt à taux variable en cours.

La commune poursuit son désendettement :

de 8 014 648,73 € de capital net restant dû en 2020 à 4 722 262,49 € en 2025

\*

## B) Subventions – Participations

### a) Subventions aux associations

Pour 2025, globalement l'étude des demandes de subventions a tenu compte des actions réalisées par les associations en 2024, des dossiers présentés, des excédents constatés sur les comptes des associations, du nombre d'adhérents, et des actions proposées pour 2025.

L'enveloppe globale a été maintenue à **148 000 €**.

<sup>1</sup> La charte Gissler propose de classer les produits structurés en fonction de 2 critères :

L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;

La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Evolution des enveloppes 2021– 2022– 2023- 2024 et projet 2025

	CA 2021	CA2022	CA2023	CA 2024	BP 2025
Subventions vie associative	32 249	35150	40650	40650	41800
Subventions sportives	100 150	98100	100200	102450	102700
<b>Sous total</b>	<b>133 399</b>	<b>133250</b>	<b>140850</b>	<b>143100</b>	<b>144500</b>
Subventions exceptionnelles Solidarité catastrophes naturelles	0		2000	4000	
Subvention Fête Votive	0		2000	1000	
Subvention animation noel	0		1000	1500	
Fonds de réserve					3500
<b>Total GENERAL</b>	<b>147 466</b>	<b>133 399</b>	<b>145 850</b>	<b>149 600</b>	<b>148 000</b>

**b) Subventions/Participations : CCAS - Syndicat d'électricité - SDIS**

**CCAS**

Rappel évolution de la participation de la commune depuis 2017 :

<b>2017</b>	59 600	<b>2020</b>	60 000	<b>2023</b>	<b>85 000</b>
<b>2018</b>	62 000	<b>2021</b>	<b>50 000</b>	<b>2024</b>	<b>95 000</b>
<b>2019</b>	96 000	<b>2022</b>	<b>82 000</b>	<b>2025</b>	<b>106 000</b>

La subvention au fonctionnement du CCAS devrait légèrement augmenter notamment pour financer le coût de l'augmentation des fluides, les actions nouvelles pour la jeunesse et la baisse de l'excédent reporté.

**Syndicat d'Electricité : SMEG30**

Chaque année, la commune acquitte une cotisation pour le fonctionnement du Syndicat ainsi que des participations liées aux opérations de travaux.

Pour l'année 2025, la commune ne s'est pas positionnée sur de nouvelles opérations, en raison de l'important programme de travaux en centre-ville (rue neuve, place de république). Un projet devrait voir le jour en 2026.

Cotisation pour 2025 : 22 000 €

**Participation au S.D.I.S**

Exercice	€	Évolution
2012	208 441	2,2%
2013	228 167	9,5%
2014	214 055	-6,2%
2015	214 055	0,0%
2016	214 055	0,0%
2017	214 055	0,0%
2018	214 055	0,0%

Exercice	€	Évolution
2019	255 283	19,3%
2020	256 154	0,3%
2021	283 401	10,6%
2022	289 623	2,2%
2023	306 710.45	5.9%
2024	323 955.89	5.62%
2025	328 075.89	1.27%

La contribution communale au SDIS est calculée selon les modalités de l'article R1424-32 du CGCT :

- a) Pour 80% de son montant à la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale dans le total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constaté dans le dernier compte administratif du service départemental d'incendie et de secours. Ledit montant est corrigé par l'évolution, à cette date, du dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation et augmenté des dépenses liées au glissement vieillesse-technicité.
- b) Pour 20 % de son montant, au produit de la population par l'écart relatif entre le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes du même groupe démographique et le potentiel fiscal par habitant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

La contribution 2025 de la commune de Vergèze s'élèvera à **328 075.89 €** soit + 1.27%.

***c) Subventions/Participations : indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de requalification de la place de la République***

A la suite de la création de la commission d'indemnisation amiable des commerçants, il est prévu une enveloppe de **50 000 euros**.

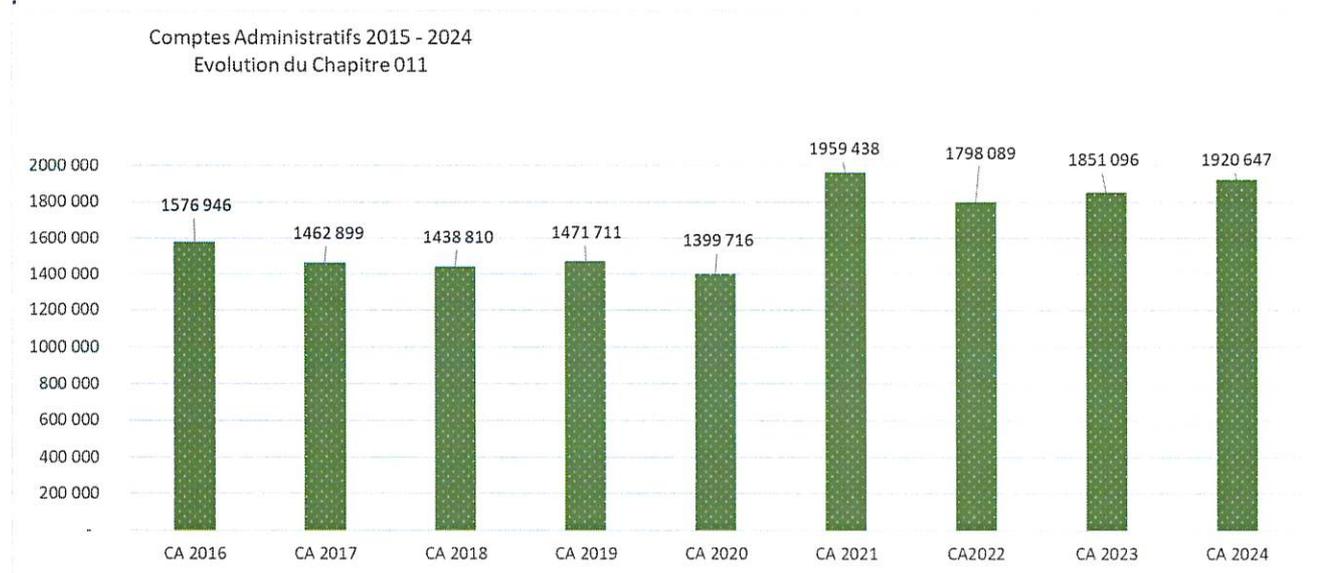
\*

### C) Charges à caractère général – Chapitre 011

Un point sur les réalisations 2024 :

A partir de 2024 le compte administratif devient compte financier unique (CFU), fusion du compte administratif de la commune et du compte de gestion de la trésorerie.

2024 Chapitre 011 – projet de CFU 2024	.....	1 920 647.25 €
Taux de crédits consommés : environ	.....	81.96%
Variation de CA 2023 à CFU 2024 de	.....	+3.76%



Nous avons pu constater deux années d'augmentation exponentielle de l'inflation et de hausse des coûts de l'énergie :

- L'explosion du coût de l'électricité entre 2021 et 2023 a provoqué une hausse historique de près de 93% du coût de la facture.

La stabilisation des prix de l'électricité ainsi que la maîtrise de sa consommation ont permis une baisse des coûts sur 2024 :

Evolution des inscriptions budgétaires de 2023 à 2025 :

- BP 2023 = 348 987 € ; CA 2023 354 210 € ;
- BP 2024 = 424 700 € ; CFU 2024 : 311 230 €
- BP 2025 = 374 700 € soit -11% par rapport à 2024

Consommation électricité communale depuis 2022 :

2022 : 1 050 501 KW  
2023 : 829 766 KW  
2024 : 824 776 KW

La commune a été réactive face à la flambée des prix des années 2022-2023 de l'énergie à grâce à l'extinction de l'éclairage public la nuit avec un gain de 16% sur la facture d'électricité.

- Toujours sur l'éclairage public, la mise en place d'un programme pluriannuel de remplacement des ampoules par des LED dans le cadre du Contrat de Performance Energétique (CPE) en 2022, permet aussi de lutter contre cette inflation exponentielle des coûts de fonctionnement, tout en respectant les engagements de la commune pour la protection de l'environnement.

Il est à noter que la commune a bénéficié du Fonds vert mis en place par l'Etat sur 2023 (12 000 euros) et 2024 (9000 euros).

- L'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école élémentaire en 2024 va permettre d'assurer une partie en autoconsommation collective de l'électricité générée dès 2025. Une baisse de 30% de la consommation en électricité du réseau est prévue pour cette année sur ce bâtiment scolaire.
- Enfin, les marchés publics d'électricité et de gaz vont être relancés en 2025 ; il est à espérer une baisse des coûts à la suite de cette remise en concurrence.

### **Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2025 de la commune sont reprises ci-dessous :**

#### **Écoles Maternelle et Élémentaire**

Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2024.

École élémentaire : 349 à la rentrée scolaire 2023/2024 → 325 à la rentrée scolaire 2024/2025

Soit 24 170.25 € de dotation (-1784.88€)

École maternelle : 180 à la rentrée scolaire 2023/24 → 188 à la rentrée scolaire 2024/2025

Soit 13 261.52 € de dotation (+564.32€)

#### **Festivités**

Le programme des festivités sur l'année 2025 est reconduit. La nouvelle version de la Vergézoise a été un grand succès en avril dernier.

Rappel des événements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête nationale, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, le Téléthon, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Le budget des festivités maîtrisé en 2024 est proposé cette année sans augmentation.

#### **La communication – moyens et outils + Bulletin**

La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les bulletins municipaux, les comptes Facebook et le compte Instagram de la ville créé en 2024.

La promotion de l'aboutissement des grands projets de la commune fait partie également des objectifs 2025.

#### **Actions culturelles :**

Malgré les difficultés que subit le secteur culturel, dues à la hausse des frais généraux, le maintien du budget est proposé.

Depuis 2023, la commune a fait appel à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle a été reconduite en 2024 et proposée à nouveau en 2025 avec notamment une programmation d'artistes humoristes.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu.

#### **Protocole :**

Le Budget attribué au service Protocole, qui gère les manifestations hors saison culturelle et festivités est maintenu ; de nombreux projets d'investissement arriveront à terme en 2025, et des inaugurations seront organisées à ces occasions afin d'y associer la population et de remercier les nombreux partenaires financeurs. Cependant, le budget protocole n'augmentera pas pour cette année.

### **L'administration générale**

Il est à noter que le secteur de l'assurance subit encore cette année une forte augmentation par rapport à l'année dernière (+13 000 euros) ainsi que les frais de maintenance et de sécurisation de l'informatique (+12 000 €). Une nouvelle mise en concurrence des prestataires d'assurances est prévue cette année.

### **Centre Technique Municipal**

Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal restent stables par rapport à 2024. Les dépenses se décomposent en sections à savoir :

- par les prestations des entreprises par contrats ou marchés publics destinés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, à la location de matériels, aux prestations d'entretiens des espaces verts, à la réparation des véhicules ainsi que le contrat de performance énergétique.

- aux achats de matériels pour travaux en régie, de petits matériels pour les véhicules, d'équipements des agents (EPI), d'achats de carburants et autres produits (peintures voirie, produits d'entretiens, produits pour espaces vert...)

### **Accueil/Cohésion sociale**

Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.

L'accueil à l'hôtel de ville, avec quasiment 20 000 accueils physiques et téléphoniques en 2024 fait partie des services importants pour la commune.

Depuis 2023, le service carte d'identité/passeport a été créé. Avec plus de 2 000 demandes par an, ce service rencontre un vrai succès. Le ministère de l'intérieur a participé au financement de ce service à hauteur de 14 072 € en 2024.

Enfin, le réseau France service assure le relais d'un certain nombre de services publics (CAF, pôle emploi, CPAM, CARSAT etc). Il est financé à hauteur de 40 000 € par an par les partenaires et le Fond national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT).

Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

Les dépenses du chapitre 011, liées aux décisions de l'équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité, ont été maîtrisées lors de l'exécution budgétaire de 2024 grâce à un contrôle de gestion respecté. C'est pourquoi malgré un contexte économique incertain, la volonté politique dans la construction du projet de BP 2025 sur les charges de gestion courantes est de poursuivre cet effort :

Il est donc proposé de baisser ce chapitre de - 3.29% par rapport au BP 2024.

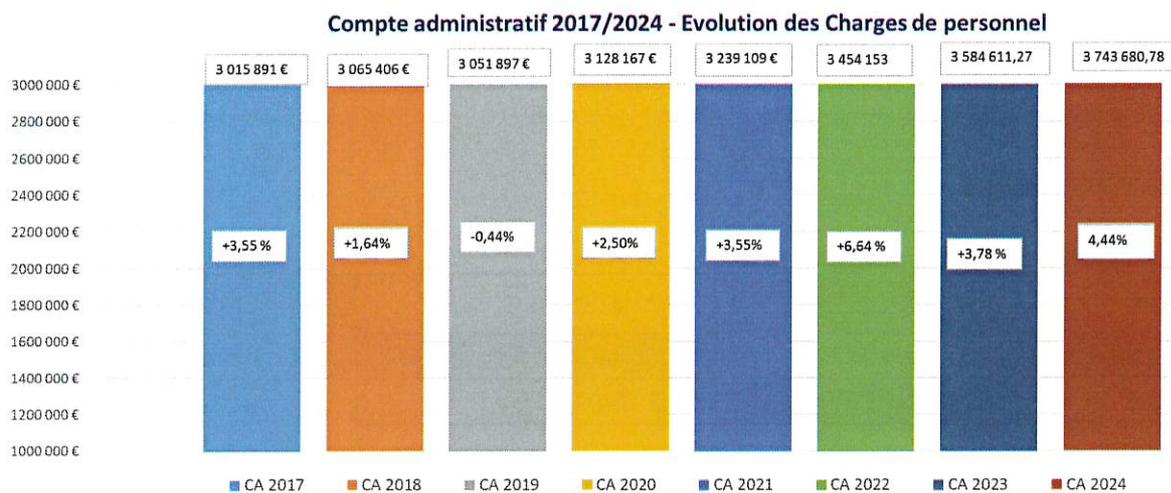
**Globalement pour 2025, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de 2 266 153,24€**

<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Variation de BP 2024 à BP 2025</b>
<b>2 343 129.92 €</b>	<b>2 266 153,24€</b>	<b>- 3.29 %</b>

\*

## D) Dépenses de personnel

Les crédits ouverts au BP 2024 ont été consommés à hauteur de 96.74% pour un montant de 3 743 680,78 €



Les prévisions des charges de Personnel 2025 prennent en compte :

- la rémunération du personnel en place,
- le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2024 et la prise en compte des départs annoncés pour 2025,
- un poste supplémentaire au service Espaces-verts/cadre de vie,
- les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
- les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation, etc.) ;
- l'organisation de nouvelles élections ou référendum en 2025 est possible (heures supplémentaires des agents)
- les charges liées à des décisions gouvernementales :
  - Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points : il était prévu une forte hausse lors de la 1ère présentation du projet de loi de finance 2025, cette hausse a été validée par décret en janvier 2025 (12 points en 4 années).
- les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :
  - La commune a amélioré le pouvoir d'achat des agents dans le cadre du dialogue social concrétisé en novembre 2024 par la revalorisation du régime indemnitaire à savoir :
    - . l'augmentation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE mensuelle),
    - . l'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA) basé sur une grille d'évaluation de 5 critères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Globalement pour 2025, le chapitre 012 va se situer aux alentours de 4 059 500 €.

BP 2024	BP 2025	Variation de BP 2024 à BP 2025
3 867 702.49	4 059 500.00	+4.96%

### E) Amortissements

Evolution des amortissements depuis 2015 :

2015 : 347 223 €	2016 : 360 511 €	2017 : 413 560 €	2018 : 426 020 €
2019 : 419 147 €	2020 : 406 587 €	2021 : 442 817 €	2022 : 399 629 €
2023 : 460 000 €	2024 : 480 000 €	2025 : 740 000 €	

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement (article 68...) et de dégager des ressources destinées à les renouveler en investissement pour un montant identique (article 28...).

Depuis 2024, la nomenclature M57 impose aux collectivités un amortissement au prorata temporis dès l'année de l'achat du bien. Cela en partie explique l'augmentation de l'amortissement. L'arrivée de nouveaux équipements explique aussi l'augmentation de l'amortissement (par exemple : skate park)

\*

### F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le dispositif du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre les collectivités.

Le prélèvement du FPIC sur le budget de fonctionnement des communes évolue chaque année selon la progression ci-dessous. Bien que l'enveloppe globale soit gelée en 2021 comme depuis 2017, les impacts de calcul en son sein peuvent générer des variations sensibles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montée en charge progressive de 2012 à 2016	150M€	x 2,4 soit 360 M€	x 1,6 soit 570 M€	x 1,37 soit 780 M€	x1,28 soit 1000 M€	Gel du	dispositif depuis						
FPIC/ Montant versé par la Commune de Vergèze	21162	30227	51599	72524	118 053	145 287	151411	149 233	141287	141500	154 514	134 762	108 380

1 419 939 €

On peut remarquer une légère baisse depuis 2023 mais les collectivités ont peu de lisibilité sur l'évolution du calcul du FPIC ; Une enveloppe de 110 000 € est prévue pour 2025.

Depuis la mise en place du dispositif en 2012, c'est un montant global de près de 1 419 939 € qui a été pris en charge par la collectivité.

## G) Dotation Globale de Fonctionnement (négative)

	2014	2015	2016	2017 à 2022	2023	2024
DGF-Contribution pour le redressement des finances publiques	375 292 €	239 953 €	105 122 €	- 46 310 €/an	-32 474 €	-30 967 €

La DGF est une ancienne recette (+ de 400 000 euros en 2013), qui a baissé chaque année, pour se transformer en dépense à partir de 2017.

Depuis 2017, la commune participe à la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques en faveur des collectivités territoriales. En 2023, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire. Reconduit en 2024 et 2025.

Ainsi entre 2017 et 2023 la commune aura participé à cette mesure de solidarité territoriale à hauteur de **341 301 €**.

Pour 2025, sont prévus un prélèvement de **49 000 €** et **15 000€** de recettes liées à la suppression de l'écrêtement.

\*

### III – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

#### A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes

Depuis 2013, à la suite de la révision de la participation initiale des communes pour la petite enfance (délibération de la CCRVV du 17/01/2013), le montant de l'attribution de compensation de la commune est stable à **2 021 361,96 €**.

#### B) Surtaxe sur les Eaux Minérales

Le montant de la surtaxe sur les eaux minérales est de 0,70 € l'hectolitre depuis le 1<sup>er</sup>/02/2006.

Pour mémoire, le graphique ci-dessous reprend l'historique de la surtaxe sur les eaux minérales encaissée sur les dernières années, mais également les perspectives de recettes de la surtaxe qui tiennent compte des dernières informations connues sur la situation des forages exploités par Nestlé Waters pour la production de « Perrier ».

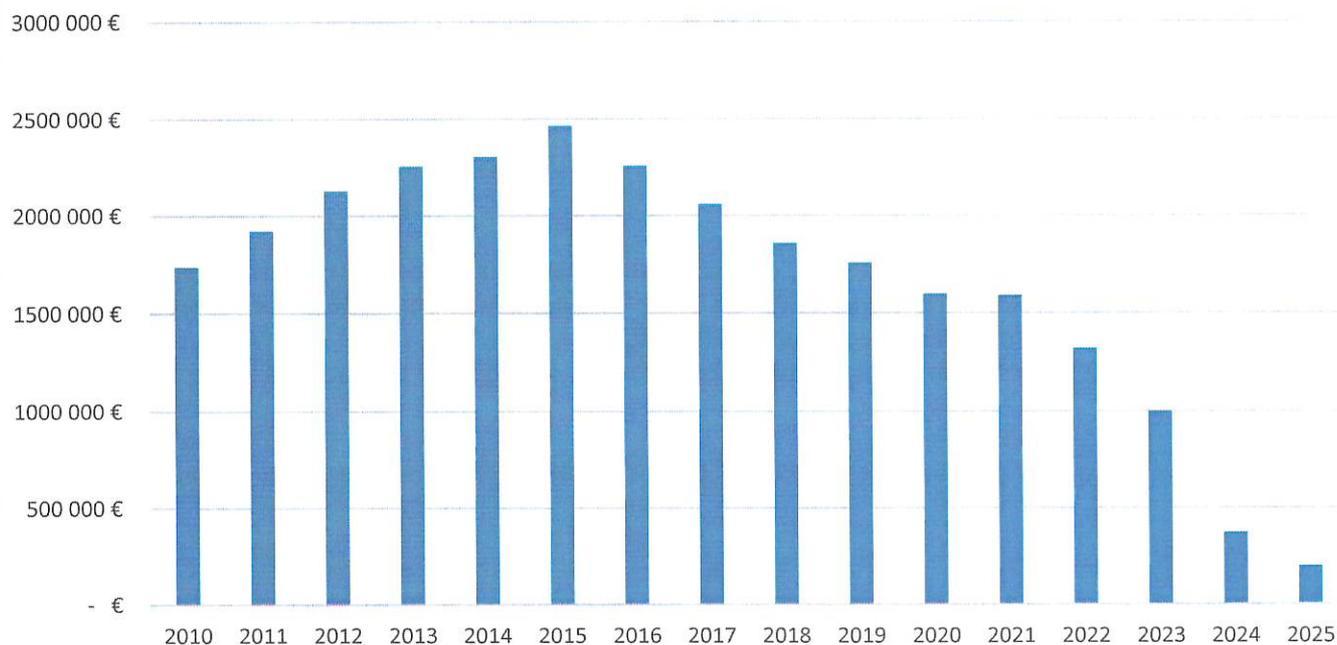
Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze (4), qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008.

A partir de juin 2016, un premier forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, puis toujours en recherche d'optimisation et de sécurisation de ses ressources, la société Nestlé Waters a mis en production un deuxième forage sur Uchaud en avril 2018, et un troisième en mars 2021.

Sur le CFU 2024, le produit de la surtaxe ne représente plus que 4.37 % des recettes réelles de gestion de la commune alors qu'en 2023 il représentait encore de 12.15% et 21% en 2020.



### surtaxe minérale encaissée entre 2010 et 2024 et prévision 2025



La surtaxe estimée à 500 000 € en 2024 est ramenée cette année à **200 000 €**.

Cette baisse significative est liée à la crise subie par Nestlé Waters cette année, en raison de la forte baisse des ventes d'eau minérale et de la commercialisation de nouveaux produits d'eau de boissons (Maison Perrier) non assujettis à la surtaxe (réservé aux eaux minérales naturelles).

### C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune

- Toutes les recettes des prestations proposées par la commune font l'objet de tarifs adoptés en Conseil Municipal dont :
  - les tarifs pour locations des salles, prêts de matériels,
  - les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle, le salon des artistes et créateurs et le salon artistique
  - les tarifs d'adhésion à la bibliothèque, vente de livre et carto-guide,
  - la journée des associations,
  - les droits de place des marchés et Halles, les droits d'occupations du domaine pour les Forains et les foodtrucks,
  - les études surveillées,
  - les tarifs pour les concessions, caveaux, cavurnes etc.,
  - les tarifs du Ciné-Théâtre,
  - les tarifs d'insertion publicitaire dans les bulletins municipaux etc.

Pour l'année 2025, une estimation a été prévue au budget primitif pour un montant de **66 100 €**, contre 78 799.62 € réalisés au compte administratif 2024.

Réalisation Régie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total des régies</b>	<b>87 251,86 €</b>	<b>34 825,36 €</b>	<b>36 600,00 €</b>	<b>95 455,02 €</b>	<b>86 254,08 €</b>	<b>78 799,62 €</b>



## D) Fiscalité

### Evolution des bases :

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Ce calcul est lié à la valeur locative cadastrale ainsi qu'à celle de l'évolution de l'indice des prix harmonisé sur un an.

Pour **2025**, le taux d'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) a été acté à plus **1.7 %**.

### Evolution des taux :

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021-2022 : taux liés à la réforme	2023-2025 : taux inchangés
Taxe habitation/2023 THRS	8,61%	8,61%	8,61%	non voté figé par la réforme	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	<b>22,93%</b>	22,93%	47,58%	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

\*\*\* ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

Pour information	Taux moyens nationaux 2023	Taux moyens départementaux 2023	Taux de la commune 2024
Taxe foncière sur propriétés bâties	<b>39,42%</b>	<b>49,81%</b>	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	<b>50,82%</b>	<b>70,61%</b>	54,81%

Il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2025 :

	Taux de la commune 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	<b>47,58%</b>
Taxe foncière sur propriétés non bâties	<b>54,81%</b>

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la compensation versée par l'Etat évolue en fonction de la dynamique des bases foncières sur les propriétés bâties de chaque commune.

Les bases connues pour 2025 sont évaluées à **+1.7% sur la fiscalité directe**,

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal 2025 estimé au budget est de **4 160 000 €** en légère augmentation par rapport à 2024.



**Evolution des recettes fiscales :**



**E) La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux**

	73 - IMPOTS ET TAXES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	280 411 €	215 213 €	263 123 €	264 555 €	269 862 €	281 838 €	287 044 €

La commune a passé le seuil des 5 000 habitants en 2016. Depuis cette date, elle perçoit directement le produit de la taxe additionnelle sur les **droits de mutation à titre onéreux** acquitté sur toutes les transactions au réel.

Au vu des projets immobiliers connus à ce jour, une prévision prudente de **180 000 €** sera inscrite au titre de 2025.

**F) Recette exceptionnelle**

Dans le cadre des baux emphytéotiques signés avec les Ombrières d'Occitanie, le versement d'une soulte de **65 000 euros** est prévu en 2025 pour l'occupation du domaine public à l'occasion de l'installation des ombrières photovoltaïques.

#### **IV – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

↳ **les restes à réaliser pour un total de ..... 1 111 832.57€**

Les travaux de la place de la République engagés en 2024 non encore payés **917 538.29 €**

La fin des travaux des lacs notamment le lot n°2 sur la partie VRD pour **27 530.66 €** et **14 037.72 €** de voirie sont également inscrits.

La maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction des nouveaux vestiaires au stade d'honneur pour un montant de **79 344.00 €**, lancée en 2024 est également reportée sur 2025.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2025 : **73 381.90 €**

↳ **Le programme d'investissement 2025 qui a été construit en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d'environ ..... 2 118 400.00 €**

2025 sera l'année de la finalisation du programme d'investissement de l'équipe municipale.

Parmi les grands projets prévus pour cette mandature :

les vestiaires du stade d'honneur seront démolis et reconstruits. En effet à la suite de l'étude de faisabilité réalisée en 2023, il est apparu que ce bâtiment de plus de 50 ans ne pouvait plus être rénové et qu'il était donc urgent d'investir dans une nouvelle **INFRASTRUCTURE SPORTIVE** moderne et surtout économe en consommation d'énergie. Ces travaux se dérouleront sur 2 ans avec une première enveloppe de **800 000 €** sur 2025.

**20 000 €** seront consacrés à l'étude du projet de rénovation de la piste d'athlétisme dont la réalisation devrait être prévue pour 2026.

Du matériel pour le Gymnase sera inscrit également à hauteur de **6 500 €** (piste tumbling et porte main).

Enfin, il faudra pour 2025 rénover le système de chauffage de la salle du Gymnase 2 pour une estimation à **73 000 €**.

Concernant les **TRAVAUX VOIRIE**, il est prévu une enveloppe de **412 000 €** pour les travaux du chemin de Boissière, du pluvial grande terre (1ere phase) et de la mise en sécurité du Rhony.

**12 000 €** sont inscrits pour le remplacement de 3 poteaux incendies.

Un programme de 3 ans de travaux de démolition des monuments funéraires est prévu au cimetière pour un montant de **30 000 €** sur 2025.

Dans le cadre de la revitalisation du **CENTRE-VILLE**, **30 000 €** sont proposés pour la rénovation de la signalétique, notamment pour améliorer la visibilité des commerces.

Une enveloppe pour du mobilier urbain de **41 000 €** est inscrite notamment pour renforcer la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles.

Une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire pour cette année 2025 (**17 000 €**).

En matière de **SOBRIETE ENERGETIQUE**, il est prévu le relamping du stade d'honneur pour **60 000 €** qui permettra une prévision de baisse de consommation en électricité de plus **40%**.

Le travail de relamping de l'éclairage public se poursuivra dans le cadre du contrat de performance énergétique pour **74 500 €**.

Dans le cadre des aménagements de **LA BASE DE LOISIRS DES LACS**, avec l'arrivée des ombrières photovoltaïques, il est prévu la mise en place d'un parking payant avec un système automatisé de paiement (**60 000 €**). Il est à noter que le parking restera gratuit pour les habitants de Vergèze.

Des travaux d'amélioration des bâtiments des **ECOLES** notamment la fin du programme d'installation de la climatisation à l'école élémentaire pour **40 000 €** seront inscrits sur 2025.

**10 000 €** d'étude pour une rénovation thermique de l'école maternelle (la rotonde).  
Un budget pour les 2 écoles publiques de mobiliers scolaires est également programmé pour **6 100 €**.

Des **TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS** sont également attendus au Cottage notamment le remplacement de la toiture pour **130 000 €** et l'aménagement intérieur et extérieur pour **31 000€**. D'autres travaux dans les bâtiments communaux sont prévus pour **55 000 €**.

Une enveloppe de **72 800 €** sera consacrée à l'achat de **MATERIELS** dans laquelle on retrouvera une machine à peinture pour la voirie, des équipements pour les services du centre technique municipal et les agents d'entretiens, ainsi que du matériel de bureaux.

Pour ce qui est du **MATERIEL DE TRANSPORT** :

Une balayeuse adaptée à la nouvelle place de la république est également envisagée (occasion recherchée pour moins **100 000€**).

Du matériel de sécurisation du réseau **INFORMATIQUE** ainsi que de la mise à jour de licences seront inscrits au BP 2025 à hauteur de **37 500 €**.

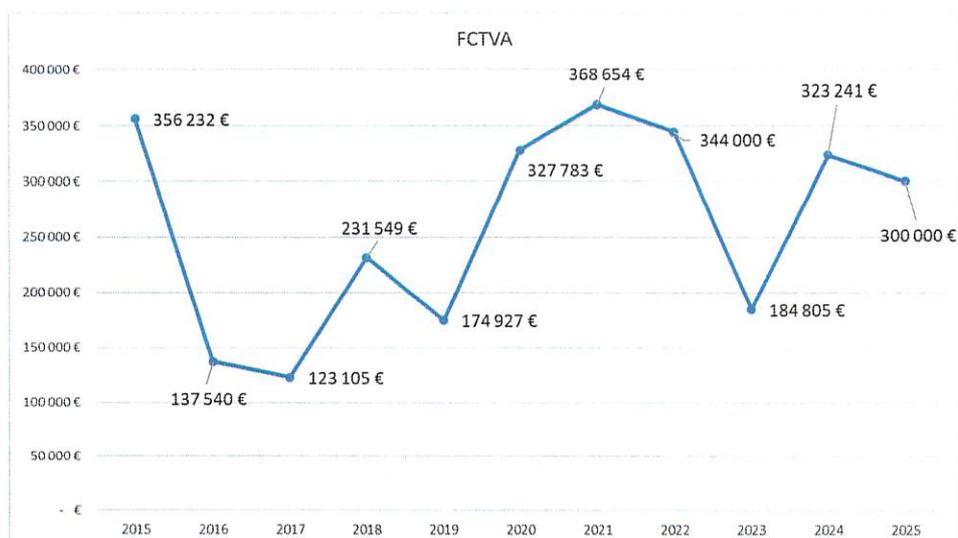
## ***V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES***

### ***A) Produit de cession de biens : 160 000 euros***

Les deux anciens logements de fonction de la rue Jean Macé, désaffectés depuis longtemps, ont été mis en vente. Le prix total de la vente ne pourra être inférieur au prix des domaines, qui est donc inscrit au projet de budget.

### ***B) FCTVA : une prévision de 300 000 euros***

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est une dotation versée aux collectivités pour compenser sur la base d'un taux forfaitaire (16,404%) la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissements et depuis 2016 certaines dépenses de fonctionnement très ciblées.



La commune perçoit des recettes à ce titre sur les budgets n+2. Le calcul du FCTVA pour 2025 a été effectué sur les bases des travaux d'investissements 2023.

La loi de finances pour 2016, en son article 34, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie payées à compter du 1/1/2016.

La commune a perçu au titre du FCTVA dit de « fonctionnement » les sommes suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FCTVA</b>	10 504 €	10 080 €	8 587 €	8 500 €	79 000 €	38 665

2023 était en forte augmentation en raison des dépenses liées aux intempéries du 14 septembre 2021.  
Par précaution, ce FCTVA fonctionnement n'a pas été inscrit en recettes.

### **C) Subventions : un total de 1 075 776.11€**

↪ **les restes à réaliser pour un total de ..... 995 776.11€**

☐ Des demandes de subventions ont été effectuées auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aide au financement des travaux de voirie liés au sinistre du 14 septembre 2021.

Les travaux sont finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2025 pour un montant total de **32 903.91 €** pour la région. Le montant total des financements sur les travaux liés au sinistre du 14 septembre 2021 se monte à 692 352.80 euros (Etat, la Région et le Département).

☐ Les subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département pour financer l'installation de batardeaux sur différents sites de la commune (C.TM. et gymnase II) réalisés en 2023 seront versés en 2025 pour un montant de **10 112.20 €**.

☐ **20 000 €** ont été accordés par la Région Occitanie et **43 750 € par le département** pour la réalisation des Skate Park et Pumptrack.

☐ **80 000 €** de la Région pour l'aménagement des lacs en base de loisirs. La subvention du département du Gard concernant ce projet a été versée en 2024 pour un montant de 115 500 euros.

☐ **800 000€** pour la requalification de la place de la République qui sera financée par NESTLE WATERS (2<sup>ème</sup> tranche).

Rappel : NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont conclu une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles 800 000 € jusqu'en 2026 puis 500 000 € en 2027 et 2028. Une convention de mécénat spécifique validée par la DGFIP a été conclue pour l'opération de la place de la République en 2024, sur la base de 800 000 euros en 2024 (déjà versée) et 800 000 euros en 2025.

☐ enfin **9 000 €** dans le cadre du relamping de l'éclairage public financé par le fonds vert.

↳ **Les autres demandes de subvention concernant le programme d'investissement ..... 80 000 euros**

☐ Par ailleurs la requalification de la place de la République bénéficie du financement de l'Etat à hauteur de **80 000 €** dans le cadre du Fonds vert - Renaturation des villes et des villages - notamment grâce à la désimperméabilisation du site. L'agence de l'eau et le département doivent également notifier en 2025 le financement de ces travaux sur cette même thématique (200 000 euros prévus).

Enfin, la région et le département dans le cadre du contrat territorial devrait également participer

L'agence de l'eau et le département doivent également notifier en 2025 leur participation au financement de ces travaux sur cette même thématique.

☐ Les lacs ont fait l'objet de demande de financement auprès de l'Europe dans le cadre du fond LEADER, par prudence ces crédits n'ont pas été inscrits.

***D) Taxe d'aménagement : une prévision de 50 000 euros***

La taxe d'aménagement, qui s'est substituée à la TLE (taxe locale d'équipement), est applicable à toutes les opérations d'aménagement de constructions, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Elle est composée de trois parts : communale, départementale et régionale, et est liée à l'urbanisation de la Ville.

Evolution des produits sur les dernières années :

Compte	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
10226	Taxe d'aménagement	222 721	400 822	387 699	131 967	81 772	53 592	50 000

Tous les produits de la taxe d'aménagement ne bénéficient pas seulement à la commune.  
Une prévision prudente de **50 000 euros** est inscrite au BP.



**E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements**  
**Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement**

**Investissement : prévision pluriannuelle**

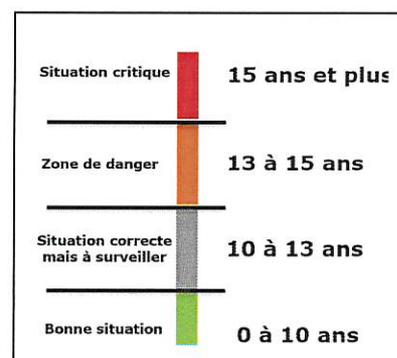
**PLAN PLURIANNUEL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025-2027**

Compétences	Programmes / Opérations	2025	2026	2027
SPORT	Gymnases études		60 000	400 000
	Vestiaires Stade d'honneur	800 000	400 000	
	Piste athlétisme études + travaux	30 000	1 000 000	
	<b>Total 1</b>	<b>830 000</b>	<b>1 460 000</b>	<b>400 000</b>
Voirie	Voirie	412 000	300 000	100 000
	Place de la republique	920 000		
	rocade			800 000
	Mini balayeuse	100 000		
<b>Total 2</b>	<b>1 432 000</b>	<b>300 000</b>	<b>900 000</b>	
Batiments	Entretien batiments municipaux	300 000	100 000	100 000
	autres équipements d'investissement	300 000	100 000	100 000
	démolition des monuments funéraires	30 000	30 000	30 000
	ecoles	50 000	100 000	50 000
	<b>Total 3</b>	<b>680 000</b>	<b>330 000</b>	<b>230 000</b>
environnement	travaux sobriété énergétique	134 500	100 000	100 000
	<b>Total 4</b>	<b>134 500</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>totaux 1+2+3+4</b>		<b>3 076 500</b>	<b>2 190 000</b>	<b>1 630 000</b>

**Dette : capacité de désendettement**

Le **ratio d'endettement** de la collectivité est défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et exprimé en nombre d'années.

La situation des collectivités est appréciée au regard de plafonds nationaux de ratio d'endettement de référence fixés par décret, et qui varient entre 8 et 13 années selon la taille et la catégorie des collectivités territoriales. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation en affectation en totalité de son épargne brute annuelle. La très forte baisse de la surtaxe sur les eaux minérales en 2025 impacte directement l'épargne brute.



La capacité de désendettement de la commune se maintient à 6 ans malgré la chute de la surtaxe sur les eaux minérales.

La dette communale s'éteindra en 2032, avec une diminution du plus d'un tiers du capital à rembourser en 2029.



## VI) Excédent d'investissement de l'année n-1 & Affectation du résultat de fonctionnement de l'année n-1

Le résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2024  
sera repris en recettes d'investissement, pour un montant de ..... **860 104.74 €**

Pour le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2024 de ..... **4 181 960.34 €**  
il sera proposé :

- d'en affecter une partie en recettes d'investissement pour un montant de ..... **641 000.00 €**
- et de laisser en section de fonctionnement la partie non affectée pour un montant de **3 540 960.34 €**

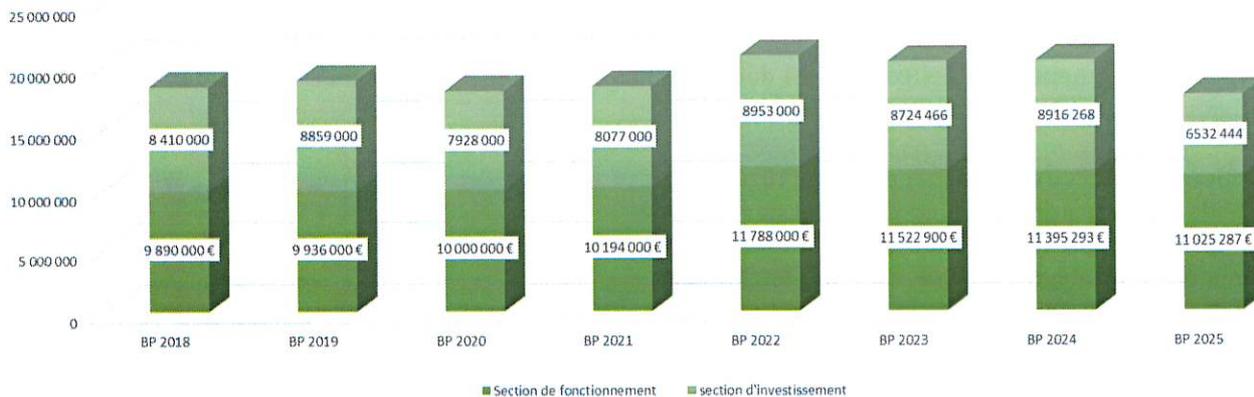
Dans le cadre de la préparation du budget primitif, il sera proposé d'affecter une partie de cet excédent en section de fonctionnement et de capitaliser **641 000 €** en section d'investissement.

\*

**Le budget primitif 2025 devrait ainsi s'équilibrer aux alentours**

- **de 11 025 287.07 € en section de fonctionnement**
- **et 6 532 443.78 € en section d'investissement.**

BP 2018 à 2025





## C – Le projet de Budget Annexe du service de l'eau brute

### I – Contexte général – Rappel

La commune de Vergèze a mis en place un réseau d'eau brute pour les besoins des espaces verts communaux, l'alimentation en eau brute des administrés et pour l'appui à la protection incendie.

Ce réseau mis en place en 2007 a fait l'objet d'une première extension en 2008 puis d'une seconde extension en 2010.

La création du service s'est accompagnée par la mise en œuvre d'une comptabilité identifiée au sein d'un budget annexe du service d'eau brute. Le service est qualifié de service à caractère industriel et commercial. La présentation au budget des crédits tant en dépenses qu'en recettes se fait en HORS TAXE. Le budget annexe est assujéti à la TVA avec production d'états trimestriels de TVA aux services des impôts.

### II – Exercice budgétaire 2024 : projets de résultats

Compte	Libellé	Budget total 2025	Projet de CA 2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSES	65 200,00	50 319,81
	RECETTES	65 200,00	50 319,81
	Solde de la section de fonctionnement		0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES	88 132,37	20 520,76
	RECETTES	88 132,37	95 453,13
	Solde de la section d'investissement		74 932,37

L'exercice budgétaire 2024 se clôture comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement	0 €
Excédent de la section d'investissement	74 932.37 €

### III – Section de fonctionnement

Le service a été mis en œuvre en 2008 et a évolué comme suit :





**Evolution globale du nombre de compteurs** de particuliers (hors ceux de la commune) entre 2008 et 2024.

2008	25	2013	70	2019	81	2022	89	2023	89	2024	88
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

**Le réseau d'eau brute**

Le réseau d'eau brute présente régulièrement des difficultés de fonctionnement.

Depuis 2015, la commune met en place des compteurs et des vannes supplémentaires sur les espaces communaux afin d'isoler et identifier la consommation des espaces publics.

Ces dernières années, le réseau a subi des fuites importantes, des mètres cubes ont été achetés mais n'ont pas été facturés représentant sur six ans une perte de 60 067,54€ HT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	cumul sur 6 ans
<b>M3</b> achetés <i>Non facturés</i>	17 500	25 100	32 900	30 164	32 281	15 243	153 188
Cout HT Achat en gros	7 980,00 €	11 540,98 €	15 176,77 €	14 502,85 €	16 163,10 €	7 714,48 €	73 078,18 €

<i>prix revente m3 achetés non facturés</i>	13 938,75 €	20 973,56 €	27 682,06 €	26 423,66 €	29 043,22 €	15 084,47 €	133 145,72 €
Perte HT	<b>5 958,75 €</b>	<b>9 432,58 €</b>	<b>12 505,29 €</b>	<b>11 920,81 €</b>	<b>12 880,12 €</b>	<b>7 369,99 €</b>	<b>60 067,54 €</b>

**Achat Cout HT**                      0,4560 €    0,4598 €    0,4613 €    0,4808 €    0,5007    0,5061

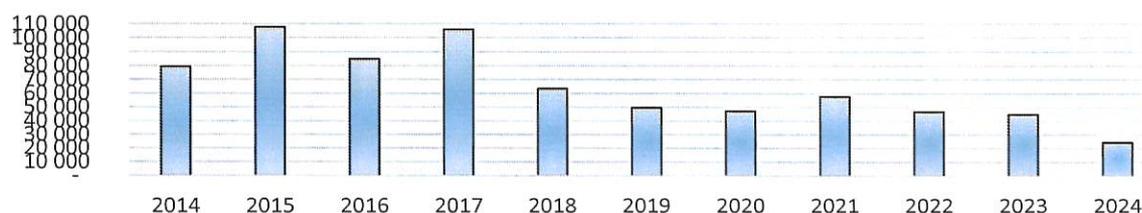
**Revente Cout HT**                      0,7965 €    0,8356 €    0,8414 €    0,8760 €    0,8997    0,9896

**BRL a connu fin 2024 des difficultés techniques lors de la facturation et n'a pu fournir toutes les factures ni estimations avant la clôture de l'exercice.**

*Pour mémoire : En 2020, l'impact financier des fuites a généré un déficit sur la section de fonctionnement de 4 059,42 € qui a été répercuté sur le budget 2021. Le budget principal de la Commune a été sollicité pour verser au service du budget annexe d'eau brute une subvention d'équilibre exceptionnelle de 35 000€.*

**Malgré les efforts consentis par la commune le budget de l'eau brute peine à se stabiliser, le nombre d'abonnés et les tarifs pratiqués ne sont pas suffisants pour parvenir à compenser les pertes liées aux fuites encore récurrentes. Une réflexion devra être menée à court ou moyen terme quant aux évolutions envisageables de ce budget annexe.**

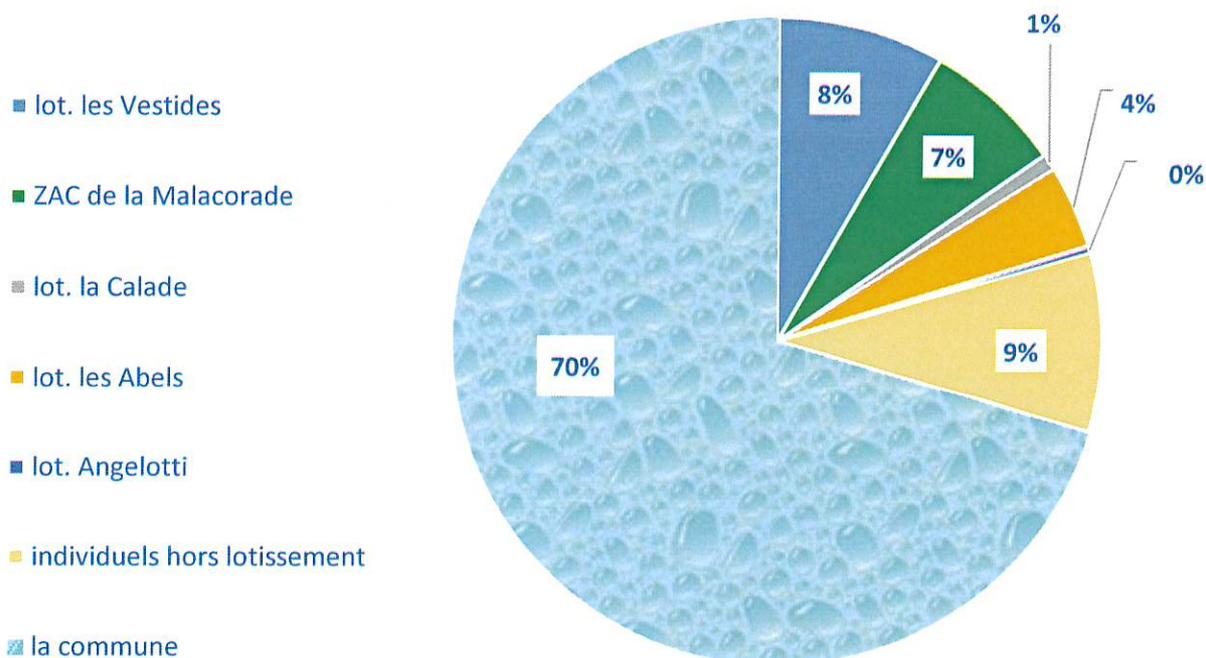
Evolution des m3 vendus 2014-2024  
à la Commune



Présentation de la consommation 2024, par secteur :

	lot. les Vestides	ZAC de la Malacorade	lot. la Calade	lot. les Abels	lot. Angelotti	individuels hors lotissement	Commune	Totaux
<b>m3 2024</b>	2 875	2 405	297	1 435	114	3 099	24 390	34 615
<b>%</b>	8%	7%	1%	4%	0%	9%	70%	

## 2024 : m3 vendus par secteur



Le budget global de fonctionnement en dépenses et recettes devrait approcher les 65 000 € HT.

### DEPENSES

- Achat de l'eau
- Achat de petits matériels et équipements
- Prestations de service de BRL : facturation, raccordement...
- Frais d'entretien et de petites réparations
- Amortissements

### RECETTES

- Produits de la vente de l'eau brute
- Produits des coûts de branchement et frais de dossier à la signature du contrat

#### ***IV – Section d’investissement***

##### **DEPENSES**

Inscriptions de crédits pour

- la réalisation de travaux de rénovation et de sécurisation du réseau ;
- le règlement de l’annuité du remboursement de l’avance fait par le budget principal au budget annexe d’eau brute à raison d’1/30<sup>ème</sup> soit environ 5 334 €.

##### **RECETTES**

Les dépenses d’investissement seront financées par :

- l’excédent de la section d’investissement de l’année n-1, repris au BP 2025 pour un montant de 74 932.37 €
- et les recettes liées aux opérations d’amortissement.

Le budget prévisionnel 2025 de la section d’investissement devrait se situer aux alentours de 88 000 €. Dont 48 000€ de reports

## D – Présentation consolidée du Budget principal et du Budget Annexe du service de l'Eau Brute

### PROJETS de résultats aux comptes financier unique 2024 des deux budgets consolidés

CFU 2024	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	8 578 574,50	12 760 534,84	5 268 057,30	6 128 162,04
Budget Annexe d'Eau brute	50 319,81	50 319,81	20 520,76	95 453,13
total	8 628 894,31	12 810 854,65	5 288 578,06	6 223 615,17
solde d'exécution		4 181 960,34		935 037,11

### PROJETS de budget primitif 2025 des deux budgets consolidés

Budget Primitif 2025	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	11 025 287,07	11 025 287,07	6 532 443,78	6 532 443,78
Budget Annexe d'Eau brute	65 200,00	65 200,00	88 132,37	88 132,37
total	11 090 487,07	11 090 487,07	6 620 576,15	6 620 576,15

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025



ID : 030-213003445-20250307-DELIB2025\_16-DE